

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Réf. DGN/EAN n° 1705080

le 1 JUIN 2017

Objet : Mise en œuvre du plan canicule pour l'été 2017

Monsieur le Président,

Comme chaque été, la Ville de Nîmes active une veille dans le cadre du plan national de prévention des risques sanitaires liés à une canicule.

Dans cet esprit, nous transmettons aux Nîmois de plus de 75 ans une fiche listant les comportements à privilégier en cas de chaleur intense et prolongée, fiche qui a été élaborée par le Pôle Promotion Santé de la Ville de Nîmes et que nous portons à votre connaissance.

La Ville et plus particulièrement son **Centre Communal d'Action Sociale**, dispose d'un numéro téléphonique le **04.66.76.70.53**, qui fonctionne toute l'année pour venir en aide aux personnes âgées isolées et sans soutien familial ou amical.

Durant la période d'activation du plan canicule, à savoir du 15 juin au 31 août 2017, ce même numéro permet de soutenir les personnes âgées, handicapées ou fragiles isolées, notamment par l'absence temporaire de leur soutien et/ou aidant.

Une équipe spécifique assure régulièrement un contact téléphonique avec ces personnes repérées pour s'assurer qu'elles parviennent, malgré les conditions climatiques, à subvenir à leurs besoins.

Si vous connaissez dans votre quartier, des personnes âgées, handicapées, qui se retrouvent isolées, durant cette période de congés annuels, vous pouvez lui conseiller d'appeler le numéro de téléphone cité dans ce courrier ou nous communiquer ses coordonnées téléphoniques.

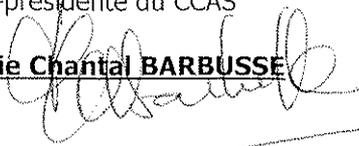
Je pense que vous comprendrez l'intérêt de notre démarche et notre souhait d'éviter l'isolement des plus fragiles.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

P/Le Sénateur Maire et par délégation
La Conseillère Municipale
Déléguée aux Aînés


Catherine JEHANNO

P/Le Sénateur Maire et par délégation
L'Adjointe au Maire déléguée
aux Affaires Sociales et aux Jumelages
Vice-présidente du CCAS


Marie Chantal BARBUSSE

*Aux Présidents
des Comités de quartier*

RECOMMANDATIONS POUR LES PERSONNES AGEES

- Buvez régulièrement tout au long de la journée en évitant les boissons glacées. Pensez à diversifier les apports hydriques sur la journée.
- Humidifiez votre corps, douchez-vous régulièrement et utilisez éventuellement un ventilateur.
- Protégez-vous du soleil et de la chaleur en évitant de sortir entre 11h et 21h.
- Passez 2 à 3 heures par jour dans un lieu frais.
- Fermez les volets et ventilez bien, aérez les pièces de votre habitation, surtout la nuit s'il fait plus frais.
- Alimentez-vous bien, même si vous n'en ressentez pas le besoin.
- Donnez régulièrement de vos nouvelles à votre entourage et n'hésitez pas à solliciter de l'aide en cas de besoin. Téléphone du n° de la Ville de Nîmes : **04 66 76 70 53**.
- Faites-vous héberger chez un parent ou une personne de votre entourage si vous vivez dans un habitat mal adapté à la chaleur.
- Si vous êtes une personne isolée, pensez à vous inscrire sur le registre communal mis en place par votre mairie. Ce registre permet de localiser les personnes isolées pouvant être en difficulté, notamment en cas de canicule, afin de leur proposer une aide adaptée si nécessaire. Tel : 04 66 76 84 84.

Recommandations en matière d'hydratation

- Buvez au minimum l'équivalent de 8 verres par jour (soit 800ml), l'idéal étant une consommation quotidienne de 13 à 14 verres en moyenne, à adapter selon son poids. En cas de besoin, demander au médecin traitant la quantité adéquate.

En période de fortes chaleurs, la chloration de l'eau du robinet peut être accrue pour des raisons de sécurité sanitaire. Le goût de chlore peut disparaître si vous laissez l'eau se reposer quelques minutes après l'avoir tirée du robinet.

- Consommez des eaux moyennement minéralisées : faire par exemple des mélanges d'eau gazeuse (fortement minéralisée) et d'eau du robinet.
- Pensez à diversifier les apports en buvant :
 - du thé ou du café frais (sauf contre-indications) ;
 - du sirop dilué dans de l'eau ou apporté sous forme de glaçons ;
 - des gaspachos ou des soupes froides ;
 - des compotes de fruits ;
 - des sorbets, préférables aux glaces car plus riches en eau ;
 - des jus de fruits ;
 - des fruits et des légumes riches en eau comme la pastèque, le melon, les fraises, les pêches, les tomates, les courgettes et les concombres ;
 - des yaourts (un yaourt hydrate aussi bien qu'un verre d'eau), du fromage blanc.
- Il est déconseillé de boire ou de manger (très) glacé : la sensation de soif s'atténue plus vite en cas de consommation de boissons glacées.